



Séance du conseil d'administration du Cnous
Du 2 juillet 2020

Délibération CA-202007022

relative à la motion présentée par Madame Angela LOPEZ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,
Vu le projet de motion déposé,
Entendu la présentation de la motion,*

- **Point de l'ordre du jour**

Point additionnel : Motion présentée par Mme Angela LOPEZ ;

- **Entendu l'exposé des élus étudiants de Madame Angela LOPEZ et de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation de la motion présentée par Mme Angela LOPEZ.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **rejette**, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 31
Quorum : 10
Ne prennent pas part aux votes : 0
Nombre de membres participant à la délibération : 19
Nombre de procurations : 10
Abstentions : 9
Pour : 5
Contre : 14

Fait à Vanves, le 7 juillet 2020


Dominique MARCHAND

Pièce jointe :

Motion présentée par Mme Angela LOPEZ